

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
INDRE
Arrondissement de
Châteauroux



Commune de Saint Cyran du Jambot

Séance du 25 Septembre 2006

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	Présents	qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de la convocation
21/09/2006

Date d'affichage
21/09/2006

Objet de la délibération
LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES POITIERS

L'an deux Mille six et le vingt cinq Septembre à 18h30,

le conseil de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DE CHAUDENAY Stanislas, Maire.

Présents :

M. DE CHAUDENAY Stanislas, Maire, Mme LE GOFF-MARVILLE Marie, Melle TURMEAU Geneviève, MM : BOURGOGNON Alain, FOUSSIER Gérard, GARCAULT Jean-Claude, JACQUELIN Bernard, JACQUET Pierre, MOREAU Roland, SAULNIER Claude, VAN WONTERGHEM Didier

A été nommé secrétaire : M. BOURGOGNON Alain

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : A l'unanimité
pour : 11

S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre près d'1,8 million d'habitants

Rappelle que l'Indre s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires à son territoire

Demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.

-l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

N°/Référence :

17/2006

Dépôt en Préfecture
le

et publication ou
notification du

Fait en mairie, le 25/09/2006

Le Maire : S. de CHAUDENAY

Reçu à la Préfecture

le 27 SEP. 2006



①



S. de Chaudenay